

BVGer E-5452/2013 vom 16. Oktober 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-10-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5452_2013

FR: TAF E-5452/2013 du 16 octobre 2013

IT: TAF E-5452/2013 del 16 ottobre 2013

Regeste

Renvoi et exécution du renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 1'200 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la mandataire des recourants, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Jennifer Rigaud Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.